

Exigences en matière d'intervention socio-pédagogique en institution résidentielle

Les enfants, adolescents et jeunes adultes placés dans un cadre extrafamilial ont particulièrement besoin d'être protégés et encouragés dans leurs facultés. Pour que ces jeunes puissent bénéficier d'un encadrement adapté à leurs besoins individuels, il est nécessaire qu'un soutien socio-pédagogique leur soit prodigué par des professionnels. Le présent document concerne cet aspect central de l'éducation extrafamiliale.

Objectifs

En rédigeant le présent document de base, Integras entend mettre en lumière les principes de l'intervention socio-pédagogique dans les institutions résidentielles pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Le document mentionne des objectifs de l'action socio-pédagogique que la prise en charge professionnelle dans l'institution vise à réaliser, et dont le but est l'intégration des enfants, adolescents et jeunes adultes dans l'école, la vie professionnelle et la société. Il s'agit d'une prise de position de l'association, élaborée à titre personnel sur la base d'expériences faites dans la pratique. Destinée aux supports juridiques et institutions, elle peut servir de base de réflexion sur les lignes directrices et concepts en matière d'intervention socio-pédagogique professionnelle.

Les cantons en tant qu'organes de financement du travail résidentiel exercent parallèlement un rôle de surveillants du travail pédagogique accompli au sein des institutions. Le présent document peut leur être utile pour l'exercice de leurs tâches de surveillance.

Champs d'activité

Des principes relatifs à l'intervention socio-pédagogique servent de base à une description des champs d'activité dont il convient de tenir compte dans le travail socio-pédagogique en milieu résidentiel.

Ces exigences constituent des objectifs et mesures de l'intervention socio-pédagogique accomplie dans le cadre du travail socio-pédagogique en milieu résidentiel. Elles ne sont à assimiler ni à un profil des compétences pour les éducateurs/-trices sociaux, ni aux principes éthiques d'un code professionnel.

Diversité de méthodes

Les exigences permettent l'application d'une multiplicité de méthodes et de structures organisationnelles. Dans ces domaines, il existe de nombreuses modalités possibles que le présent document de base n'a pas pour but de restreindre. Une organisation dirigée avec professionnalisme doit disposer d'une structure organisationnelle qui permette la mise en œuvre des présentes exigences.

Formation de professionnels

Les exigences montrent clairement que le niveau requis de l'intervention professionnelle des éducateurs/-trices sociaux est élevé. Les exigences à l'égard de la formation du personnel professionnel sont élevées en conséquence. Une formation de degré tertiaire est nécessaire pour satisfaire à ces exigences.

Préambule

- Le séjour dans une institution résidentielle permet d'améliorer les perspectives de développement personnel, de participation et intégration sociale.
- Les présents critères de qualité doivent être appliqués en fonction de l'enfant/adolescent et de sa situation individuelle. Il n'existe pas de réponse collective à la souffrance individuelle.

a) Travail individuel avec l'enfant/l'adolescent

Objectifs

- Soutenir et accompagner le développement personnel en valorisant les aptitudes individuelles
- Promouvoir l'autonomie, le sens de la responsabilité et l'activité personnelle
- Promouvoir le sentiment d'estime de soi, créer de la confiance
- Promouvoir la volonté de l'enfant/adolescent d'accomplir des efforts

Mesures

- Construire et apprendre les rôles socialement reconnus de notre société
- Soutenir la participation à la vie sociale et publique
- Soutenir et renforcer les possibilités d'action existantes et futures, ainsi qu'élargir les espaces d'action
- Soutenir et accompagner le développement individuel de manière professionnelle
- Etablir et entretenir des relations porteuses avec l'enfant/adolescent, en les analysant de manière professionnelle (recul)
- Créer un cadre de sécurité émotionnelle
- Poser des limites et les maintenir de manière conséquente

Evaluation

- Evaluation régulière du développement. Communication explicite des observations faites à l'enfant/adolescent et son entourage
- Evaluation régulière de l'effet des interventions socio-pédagogiques

b) Travail avec des groupes d'enfants / adolescents

Objectifs

- Participer à la vie du groupe et acquérir des aptitudes à vivre en collectivité: compétences sociales comme partager, respecter l'autre, créer des alliances avec différentes personnes, etc.

Mesures

- Structurer le quotidien avec tous les enfants/adolescents du groupe, permettre l'anticipation, instituer des rituels
- Faire face aux conflits, en parler, les traverser, chercher des solutions
- Négocier, fixer et faire respecter des règles
- Accomplir des activités collectives et individuelles: convenir d'une activité qui sera menée à bien avec la participation de tous, apprendre à défendre l'autre
- Organiser des événements dans et avec le groupe qui sont exigeants, qui sont valorisants, qui permettent des expériences communes et améliorent l'image de soi (p. ex. pédagogie du vécu)
- L'équipe des éducateurs/-trices sociaux en tant que modèle pour la création de l'"équipe" d'enfants au sein du groupe

Evaluation

- Evaluation régulière du développement. Communication explicite des observations faites à l'enfant/adolescent et son entourage
- Evaluation régulière de l'effet des interventions socio-pédagogiques

c) Travail avec la famille et le milieu d'origine des enfants/adolescents

Objectifs

- Les parents resp. le milieu d'origine sont impliqués dans le travail de l'institution
- Les familles resp. le milieu d'origine bénéficient de conseils et de soutien
- Le passage entre la famille et l'institution et vice-versa, resp. vers une indépendance structurée est conceptualisé
- L'accès de l'enfant/adolescent à son propre milieu social et ses ressources est préservé

Mesures

- Percevoir, utiliser et développer les ressources de l'enfant, de l'adolescent, de la famille, resp. du milieu d'origine
- Promouvoir et maintenir le respect des enfants/adolescents à l'égard de leurs parents, resp. de leur milieu d'origine
- Créer un climat de confiance et de sécurité
- Respecter les particularités de la famille, resp. du milieu d'origine
- Mener des entretiens avec les parents, resp. les représentant-e-s du milieu d'origine dans une attitude positive par rapport à leur position envers l'enfant/adolescent
- S'il y a lieu: encourager les parents au changement: leur permettre d'avoir une approche différente de l'enfant, tout en reconnaissant leurs compétences
- Accomplir un mandat professionnel, ne pas se définir comme un substitut parental
- Mettre en œuvre de manière souple les modalités de placement

Evaluation

- Evaluation régulière du développement. Communication explicite des observations faites à l'enfant/adolescent et sa famille resp. son milieu d'origine
- Evaluation régulière de l'effet des interventions socio-pédagogiques

d) Collaboration avec l'école et le lieu de travail

Objectifs

- Participation et intégration de l'enfant/adolescent dans les différents groupes sociaux et dans la société en général

Mesures

- Impliquer l'école/le travail en tant que partie intégrante de l'environnement de l'enfant/adolescent et partenaire de l'intégration
- Encourager l'enfant/adolescent à aller à l'école/à travailler
- Donner une image positive de l'école/du travail
- Collaborer étroitement entre toutes les personnes significatives pour l'enfant participant à l'éducation (éducateurs/-trices sociaux et spécialisés, travailleurs et travailleuses sociaux, enseignant-e-s, thérapeutes, membres de la famille, etc.)
- Etablir des contacts avec le monde du travail, visites d'entreprises, stages d'initiation dans différentes entreprises, jobs auxiliaires
- Aménager la transition entre la vie quotidienne à l'intérieur de l'institution et le monde extérieur

Evaluation

- Evaluation régulière du développement. Communication explicite des observations faites à l'enfant/adolescent et son entourage
- Evaluation régulière de l'effet des interventions socio-pédagogiques

e) **Compétences et savoir-être des professionnels en éducation sociale**

Conditions de base

- Authenticité
- Attitude positive et confiante face aux changements
- Stabilité émotionnelle / constance, cohérence et lucidité personnelle
- Fiabilité, continuité et légitimité
- Capacité à analyser sa propre action, son propre raisonnement ainsi que ses émotions et mener une réflexion théorique à partir de la pratique
- Aller au bout des choses

Professionalisme

- Actualiser et élargir continuellement ses compétences professionnelles
- Respecter les différences
- Veiller à la cohérence des attitudes et des actions
- Etablir des relations de confiance
- Gérer les situations de crise et savoir utiliser son potentiel dynamique
- Kommunikationsfähigkeit
- Ouvrir des champs d'action, faciliter les possibilités de participation sociale
- Savoir poser des limites, savoir les assumer, expliquer leur nécessité et travailler sur le respect (ou le manque de respect) de ces limites

f) **Conditions-cadre de l'institution:**

Les institutions disposent de ressources suffisantes en personnel, en finances et en infrastructures et appliquent un management de qualité.

Tâches de direction dans le cadre de ce processus:

Au niveau interne

- Créer des conditions-cadre structurelles pour maintenir, générer et développer les compétences professionnelles
- Créer un contexte de vie soutenant le développement
- Créer et maintenir des conditions générales pour l'intégration scolaire et professionnelle
- Développer et assurer la qualité socio-pédagogique
- Communiquer de manière explicite aux collaborateurs/-trices des évolutions générales des usagers, de l'institution et de son environnement
- Soutenir et motiver les équipes et les collaboratrices/-teurs
 - Gérer les contradictions institutionnelles
 - Affronter les situations difficiles
- Faciliter, le cas échéant, le passage d'une institution à l'autre

Au niveau externe

- Participation régulière à des cours de formation continue
- Collaboration interdisciplinaire avec diverses instances

Mars 2007 / commission éducation sociale

Les présentes exigences ont été élaborées en 2006 par la commission Education sociale d'Integras. Elles tiennent compte des suggestions faites par les membres d'Integras lors d'une enquête.

Membres de la commission:

Charles Diethelm, Claude Baume, Mario Geraets, Claudia Roth, Mirjam Aebischer, Claudia Buol

Le comité d'Integras a approuvé les présentes exigences lors de sa séance du 20 mars 2007.